



Formulaire de demande de subvention



Saint-Cyr-au-Mont-d'Or met en œuvre des actions visant à sensibiliser les habitants sur les enjeux du développement durable. Aussi, elle souhaite apporter son soutien à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie par les particuliers habitant la commune.

La subvention de récupérateurs d'eau de pluie s'inscrit dans la politique de développement durable de la commune et dans l'encouragement à la démarche écocitoyenne favorisant l'économie des ressources. L'objectif est de participer à une meilleure gestion de nos ressources.

1 / Identité du demandeur :

NOM-Prénom :

Adresse complète :

Téléphone :

E-mail :

2/ Information sur le récupérateur d'eau de pluie :

Fournisseur :

Référence :

! vous devez fournir une preuve d'achat (facture) !

3/ Signature du demandeur :

Signature :

Date :

4/ Acceptation de la subvention :

Oui

Non

Signature du responsable :

Date :

ATTENTION : merci de joindre à ce formulaire :

- une copie de votre pièce d'identité
- un justificatif de domicile
- une photo attestant de la présence d'un jardin à votre domicile
- la facture d'achat du récupérateur
- un RIB

Le dossier est à déposer directement en mairie ou à transmettre par mail à l'adresse suivante : **mairiestcyr@stcyraumontdor.fr**

Si ces éléments ou un de ces éléments manquent au dossier, ce dernier ne pourra être pris en compte.

Modalités concernant la subvention

La subvention sera à hauteur de 50% du prix d'achat TTC du récupérateur d'eau avec un plafond maximum de 100 €.

Les conditions d'éligibilité :

- Résider sur la commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or,
- Posséder un jardin,
- Une seule subvention pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau sera accordée par domicile,
- La subvention concernera uniquement les récupérateurs d'une contenance d'au minimum 300 litres,
- Le récupérateur d'eau devra posséder un couvercle afin de lutter contre la propagation du moustique tigre.

A savoir :

Les bénéficiaires de la subvention seront tirés au sort parmi les dossiers complets et conformes dans les délais impartis et la limite de l'enveloppe allouée.

Nous vous recontacterons si vous êtes tiré au sort.

Le versement de la subvention sera réalisé par virement.

Informations complémentaires :

mairiestcyr@stcyraumontdor.fr